



LE BROC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24/01/2022

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	13

Vote pour	13
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 19/01/2022

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – BUCARO – DALIBARD – HEURA – KARROUCHI – LAMY – PALAGONIA – PIROUD – ROUX – SION – YACOUB

REPRÉSENTÉE : Mme AUDIBERT C par M. HEURA

ABSENTS : Mme SNITSELAAR et M. AUDIBERT R

Secrétaire de séance : M. BUCARO

FINANCES DEMANDE DE SUBVENTION CONSTRUCTION D'UN HÔTEL DE VILLE

Le Maire,

Explique que la commune compte désormais plus de 1400 habitants et est doté de nombreux équipements et services pour sa population. Ceci en fait un atout indéniable pour les habitants et les nouveaux arrivants en quête d'un cadre de vie singulier et différent des communes littorales de la Côte d'Azur.

Le projet d'un nouvel Hôtel de Ville s'inscrit dans une optique d'amélioration des conditions d'accès, d'accueil, de fonctionnement et de lisibilité de cet équipement. En effet, le bâtiment actuel a atteint ses limites en termes d'accessibilité et de confort pour les usagers.

Il représente l'opportunité de

- regrouper ses agents sur un même site en intégrant l'agence postale et le CCAS,
- moderniser et repenser les logiques fonctionnelles de la mairie pour une réponse plus efficiente à l'évolution des pratiques et compétences des services municipaux.

Au-delà de l'aspect programmatique et fonctionnel, le projet vise à faire du nouvel Hôtel de Ville, le moteur d'une nouvelle centralité en s'appuyant sur les équipements existants : école, salle de spectacle, crèche, médiathèque, école de musique... en tirant parti d'une implantation à proximité d'un espace public d'ores et déjà investi par les habitants de la commune.

Indique que notre projet de construction d'un nouvel hôtel de ville entre dans la catégorie 18 – Construction et aménagement de bâtiments de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux mais également dans la catégorie relative aux grandes priorités d'investissement de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local.

Précise que le Conseil Régional PACA et le département des Alpes Maritimes pourraient disposer également de crédits pour financer ce projet.

Indique que le montant prévisionnel de l'opération est de 4 848 900 € HT arrondi à 4 850 000 € HT.

AR Prefecture

006-210600250-20220124-2022_002-DE
Reçu le 27/01/2022
Publié le 27/01/2022

Propose le plan de financement qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	3 808 200,00 €	ETAT : DETR/DSIL	3 260 000,00 €
Honoraire	689 100,00 €	REGION PACA	250 000,00 €
Etude et frais divers	291 600,00 €	DEPARTEMENT 06	290 000,00 €
Démolition	60 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	1 050 000,00 €
TOTAL HT	4 848 900.00 €	TOTAL HT	4 850 000.00 €
TOTAL HT ARRONDI	4 850 000.00 €		

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- APPROUVE Le projet de construction d'un nouvel hôtel de ville
- APPROUVE le plan de financement
- AUTORISE le Maire à solliciter une aide financière auprès de tous les organismes publics susceptibles d'apporter leur soutien financier au projet
- AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

